

N°2021-01 du 22/01/2021

Issac : CSSCT

La Direction statue enfin sur la présence du service médico-social aux réunions préliminaires de la CSSCT d'Issac !

CONTEXTE

Depuis la création de notre entreprise, nous assistons à de nombreux changements concernant le service médico-social :

- Internalisation du poste du médecin du travail,
- Externalisation du poste d'assistante sociale,
- Organisation puis réorganisation du service médico-social,
- Etc...

Depuis 2017, nous intervenons très régulièrement à tous les niveaux et par tous les moyens sur ce sujet.

Comme pour toutes les activités de l'établissement, l'organisation et les actions du service médico-social doivent garder du **sens** afin de retrouver de **l'efficacité** dans le travail et de la **crédibilité** vis-à-vis des salariés et des autres services de l'établissement.

L'engagement de la Direction était pourtant à l'époque de conserver le niveau d'excellence reconnu de ce service sur le site d'Issac.

UN SERVICE MÉDICO-SOCIAL EN DIFFICULTÉ !

Depuis les réorganisations successives des services médico-sociaux de notre entreprise, nous ne pouvons que constater le **dysfonctionnement** de ceux-ci aujourd'hui.

À tel point qu'il ne reste plus qu'un seul médecin du travail pour l'ensemble des sites girondins qui a, en plus, la charge de la coordination pour ArianeGroup.

Autant dire qu'en période de crise sanitaire notre médecin est particulièrement en surcharge et nous ne pouvons que regretter le manque d'anticipation de notre entreprise sur ce sujet.

UNE DÉCISION LOURDE DE SENS...

Afin d'améliorer l'organisation du service médico-social, FO, rejoint par d'autres Organisations Syndicales, a proposé :

1. Une réunion tripartite avec la Direction, le service médico-social et les OSR.

→ **Cette proposition a été retenue.** La Direction doit organiser cette réunion au premier trimestre 2021.

2. D'inviter systématiquement une infirmière ainsi que l'assistante sociale aux réunions préliminaires de la CSSCT afin que celles-ci puissent s'approprier les sujets et ensuite anticiper leurs actions de prévention face aux organisations et projets.

Ce système existait dans notre site depuis plus de 20 ans et a démontré son efficacité.

→ Le président de la CSSCT d'Issac (le Directeur de l'établissement) a répondu par écrit à notre demande par la négative le 20/01/2021.

Il a précisé : « *les infirmières ou l'assistante sociale pourront être invitées si elles sont directement concernées par les thèmes évoqués, à ma discrétion en tant que président de la CSSCT et aussi après avis du médecin du travail, en charge de l'organisation du service médico-social.* »

Cette décision est incompréhensible !!!

Elle nous fait craindre un dictat de la Direction sur les actions de prévention du service médico-social et par conséquent une politique SSE au rabais !

Cette situation serait catastrophique en vue de la réorganisation à venir, de la mise en place de l'APLD et des départs volontaires qui seront source de risques psychosociaux !

Cette décision est, malheureusement à l'image d'autres : pourquoi faire preuve d'anticipation alors qu'il est si facile de prendre des décisions au jour le jour ???

Pour FO, revenons à une organisation qui a fait ses preuves et qui n'est pas si difficile à réinstaurer !

FO ne lâchera rien à ce sujet, retrouvons du pragmatisme et du bon sens !

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



fo ariane group



fo_arianegroup

FO
Ariane Group

Ouvriers – Techniciens - Agents de Maîtrise – Ingénieurs & Cadres

FO toujours à vos côtés pour vous écouter, vous défendre et vous accompagner

Vous recevez cette newsletter car vous êtes inscrit sur une liste de diffusion autorisée. Si vous ne souhaitez plus la recevoir, merci de procéder comme suit : Dans votre boîte de réception, sur l'intitulé du correspondant faire clic droit, sélectionner « règles » puis faire le choix : Supprimer ou courrier indésirable.

Ingénieurs
&
Cadres

by FO